

SÉANCE ORDINAIRE
8 SEPTEMBRE 2014

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 8 SEPTEMBRE 2014, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON
MONSIEUR GUILLAUME POTVIN
MONSIEUR FRANÇOIS FILION

tous membres du Conseil, siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » fermé.

Arrivé de
Monsieur
François Filion

Suite à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 11 août 2014, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil que ce procès-verbal soit approuvé, tout en y intégrant un ajout à la résolution 14.08.4.1.6.

14.09.2.

Résolution modifiant la résolution 14.08.4.1.6. - Dépôt pour adoption d'une structure opérationnelle

La présente résolution a pour but d'ajouter les éléments suivants à la résolution 14.08.4.1.6., à savoir :

La nouvelle structure opérationnelle se verra former des comités suivants, lesquels seront assujettis à un calendrier mensuel d'activités :

Comité	Élu responsable
Comité consultatif de gestion	Ursule Thériault
Comité sécurité incendie et sécurité civile	Robert Legault
Comité consultatif loisirs, vie communautaire et culture	Guillaume Potvin
Comité consultatif d'urbanisme	Robert Legault
Comité travaux publics et voirie - Aqueduc et égouts	Simon Lavoie

À titre de responsable d'un comité, l'élu doit :

- Expliquer le rôle de l'élu sur le comité et adopter des règles de fonctionnement claires.
- Établir des objectifs réalistes et réalisables.
- Fixer les échéanciers à court, moyen et long terme.
- Planifier le calendrier annuel des réunions du comité.
- Convoquer les réunions.

- Désigner un ou une secrétaire de réunion.
- Produire un rapport ou des recommandations à soumettre aux séances de travail mensuelles du conseil municipal aux fins de discussion quant à la pertinence de soumettre le tout à la séance publique du conseil pour adoption ou rejet.

Calendrier mensuel

Comité	Agenda
Séance de travail du conseil	1 ^{er} lundi du mois
Séance publique du conseil	2 ^e lundi du mois
Comité consultatif de gestion	3 ^e lundi du mois
Comité consultatif d'urbanisme	4 ^e lundi du mois
Comité consultatif loisir et vie communautaire	3 ^e mardi du mois
Comité voirie et travaux publics - Aqueduc et égouts	4 ^e mardi du mois
Sécurité publique et sécurité incendie	3 ^e mardi du mois

14.09.3.1.

Rapport de la mairesse

Madame Ursule Thériault, mairesse, dépose un état sommaire de ses activités couvrant la période du 12 août 2014 au 8 septembre 2014.

14.09.3.2.

Rapport diagnostic portant sur la réorganisation de l'unité administrative

Madame Ursule Thériault, mairesse, dépose aux membres du conseil municipal copie du rapport diagnostic ayant conduit au processus de réorganisation de l'unité administrative de la municipalité.

Suite au dépôt de ce document, il est proposé par monsieur Guillaume Potvin, secondé par madame Ginette Caron, et adopté unanimement que le conseil municipal en accepte les conclusions et s'engage à en accepter le suivi.

Ce rapport diagnostic comprend :

- Une analyse de la situation ayant conduit au processus de réorganisation.
- Une description des postes et fonctions nécessaires à cette réorganisation.
- Un organigramme organisationnel.
- Les différents comités consultatifs sous la gouverne du conseil municipal.
- L'impact budgétaire de la réorganisation sur la masse salariale de la municipalité.

14.09.4.1.1.

Mobilisation L'Isle-Verte - Dépôt d'un compte rendu financier

Il est déposé au conseil municipal copie d'un compte-rendu des revenus et des dépenses de l'organisme « Mobilisation L'Isle-Verte » au 8 septembre 2014.

L'ensemble des revenus totalise une somme de : 51 048,00 \$
L'ensemble des dépenses représente un montant de : 22 311,52 \$

14.09.4.1.2.

Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 31/08/2014 :	38 247,05 \$
Déboursés directs d'août 2014 :	43 856,36 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période d'août 2014, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés.

Parmi les dépenses d'importance liées aux déboursés directs ainsi qu'aux comptes à payer, on y retrouve principalement le paiement des retenues à la source et bénéfices marginaux (15 293,75 \$), les différentes dépenses liées à la réalisation de l'événement « La Grande Fête » (25 696,42 \$), la fourniture d'asphalte (2 154,45 \$), la contribution annuelle aux dépenses de fonctionnement de la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte (4 500,00 \$), le paiement des services publics (électricité et téléphone 2 283,90 \$) ainsi que la cueillette des déchets, des matières recyclables, des matières compostables et enfouissement des déchets (10 161,30 \$).

14.09.4.2.1.1.

Autorisation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion de Vidéotron situé sur le lot 252-P, propriété de monsieur Daniel Labrie

Attendu que Vidéotron projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de L'Isle-Verte;

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit au document « notification du public »;

Attendu que dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

Attendu que la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la *Loi sur la radiocommunication*;

Attendu que le site visé constitue le site de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doit également composer le promoteur;

En conséquence, il est proposé par, madame Ginette Caron et adopté unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Vidéotron, et projeté au lot 252-P,

Que soit acheminée copie de cette résolution à Vidéotron à l'attention de monsieur Bruno Gagnon.

14.09.4.2.1.2.

Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du

territoire agricole du Québec pour l'implantation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion de Vidéotron situé sur le lot 252-P, propriété de monsieur Daniel Labrie

Considérant que Vidéotron doit s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'implantation d'une tour de télécommunications sur le lot 252-P, propriété de monsieur Daniel Labrie;

Considérant qu'une entente a été conclue entre Vidéotron et le propriétaire monsieur Daniel Labrie pour l'implantation de ladite tour sur le lot 252-P;

Considérant que l'implantation de structures de télécommunications est soumise aux lois du Parlement du Canada et que, par conséquent, la réglementation municipale n'est pas opposable au projet soumis;

Considérant que le projet s'inscrit dans les objectifs de la loi sur les télécommunications en favorisant le développement des télécommunications au Canada, en permettant l'accès aux Canadiens dans toutes les régions à des services de télécommunication sûrs, abordables et de qualité et en permettant d'accroître l'efficacité et la compétitivité des télécommunications canadiennes;

Considérant que le site choisi pour l'implantation de la tour est celui de moindre impact sur les activités agricoles;

Considérant que le projet d'implantation d'une tour de télécommunications n'altérera pas l'homogénéité de la communauté agricole;

Considérant que le projet n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitations agricoles actuelles et futures;

Considérant qu'il n'y a pas, ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole, d'espace approprié disponible pour l'implantation de la tour afin d'assurer la continuité et le fonctionnement adéquat du réseau de télécommunications;

Considérant que pour transmettre la présente demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, nous devons lui joindre une résolution d'appui;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guillaume Potvin et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui à la demande de Vidéotron auprès de la CPTAQ.

14.09.4.2.2.

Dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme - demande de monsieur Frédéric Morin

Considérant la demande de monsieur Morin à l'effet d'avoir la possibilité de construire un bâtiment complémentaire d'une hauteur de 6,5 mètres alors que la réglementation actuelle limite cette hauteur maximale à 5,5 mètres;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme le 3 septembre 2014 à des fins d'évaluation et de

recommandation;

Considérant qu'en regard des critères soutenant une démarche de dérogation mineure, aucun préjudice sérieux ne peut être associé au respect des normes prévalant à la réglementation actuelle;

Considérant les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de ne pas autoriser cette demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte, suite à l'analyse et aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rejette la demande déposée par monsieur Frédéric Morin.

14.09.4.3.1.

Processus d'appel d'offres pour l'achat d'abrasif

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte autorise le directeur général à procéder à une demande d'appel d'offres pour l'achat d'abrasif en prévision de la saison hivernale. Le processus s'effectuera par invitations et concerne l'achat de 1 700 tonnes de gravier tamisé incluant un mélange à 8% de sel (sodium). Un devis sera fourni précisant l'ensemble des spécifications requises.

14.09.6.2.

Budget d'honoraires - Parachèvement du dossier de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sous la rivière Verte

Considérant que les travaux de remplacement des conduites sous la rivière Verte sont maintenant finalisés par l'entrepreneur général « Construction R.J. Bérubé inc. »;

Considérant les délais occasionnés par une demande d'autorisation additionnelle exigée par le ministère de l'Environnement en fin d'année 2013 et délivré qu'en 2014;

Considérant que ces délais ont occasionné des coûts supplémentaires en termes de temps liés à une nouvelle demande de certificat d'autorisation et de surveillance des travaux;

Considérant qu'il est nécessaire qu'une acceptation finale des travaux soit prononcée par la firme d'ingénieur ayant la responsabilité de l'exécution des travaux en conformité aux plans et devis;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guillaume Potvin et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte accepte la demande de budget additionnel soumis par la firme d'ingénieurs Roche Ltée, pour un montant maximum de 3 000 \$, le tout devant permettre de prononcer la réception définitive des travaux ainsi que la production des plans tels que construits .

14.09.6.3.

Demande de paiement de l'entreprise « Les Fondations N.Charron »

Considérant la facturation soumise par l'entreprise « Les Fondations N. Charron » exigeant que la Municipalité assume les frais de 1 655,64 \$ (taxes incluses) pour l'utilisation d'une pompe à béton lors de la coulée de la fondation du garage municipal;

Considérant que par sa résolution 13.07.7.2.1. la Municipalité de L'Isle-Verte confirmait à cette entreprise l'acceptation de sa proposition de services au montant de 36 619,54 \$;

Considérant que toute demande d'ajustement liée à des travaux supplémentaires se devait, préalablement à leur exécution, recevoir l'assentiment du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte fasse état à l'entreprise « Les fondations N. Charron » qu'elle n'entend pas assumer le coût de la facture numéro 2440, de 1 655,64 \$, et ce, pour les raisons ci-haut mentionnées.

14.09.7.1.

Demande d'un pompier à l'effet d'être maintenu en poste sans rémunération

Considérant la demande de monsieur Jean-Yves Dubé à l'effet de demeurer pompier volontaire sans en obtenir de rémunération;

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte veut s'assurer que le maintien en poste de monsieur Dubé ne présentera aucune contrainte particulière, et ce, tant pour sa propre protection que pour celle de la Municipalité;

Considérant le nombre d'années de services de monsieur Dubé au sein de la brigade incendie de L'Isle-Verte;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte prenne les informations nécessaires pour répondre adéquatement à la demande de monsieur Jean-Yves Dubé. Pour se faire, certaines validations seront effectuées auprès de la CSST, les assureurs de la Municipalité ainsi que les procureurs de la Municipalité et, si jugé nécessaire, auprès d'autres instances.

14.09.8.1.

Demande de madame Julie Thibault relativement à la possibilité de modifier l'usage de l'immeuble appartenant à monsieur Marcel Pettigrew (16, rue St-Jean-Baptiste)

Considérant que la vocation actuelle de l'immeuble situé au 16, rue St-Jean-Baptiste limite sa vocation commerciale à des usages commerciaux associés à l'usage d'habitation, dont principalement des commerces de services offerts par l'occupant de l'immeuble;

Considérant que les futurs acquéreurs expriment le désir d'exposer le projet qu'ils convoitent au comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que toute quête d'information ne peut que présenter un intérêt fort louable pour ceux et celles qui auront à analyser cette situation et en faire recommandations au conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte s'assure d'une rencontre entre les personnes intéressées dans ce dossier et les membres du comité consultatif d'urbanisme.

14.09.9.

Levée de la séance

À 21 h 45, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté unanimentement que la séance soit levée.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER